

Informations pratiques

LA CIRCULATION À PROXIMITÉ D'INTRA-MUROS

Jeudi 14 juillet, à partir de 19 h :

- ★ Tout l'intra-muros sera entièrement interdit à la circulation.
- ★ La circulation sera totalement interdite entre le rond-point de la porte Saint-Vincent et celui du Naye.

POUR UN 14 JUILLET PLUS SEREIN, JE M'Y RENDS PRIORITAIREMENT À PIED OU EN BUS. SINON JE ME GARE :

1 Au Parking Paul Féval (*parking exceptionnellement gratuit à partir de 20 h*) et j'utilise les navettes gratuites.

- ★ Aller : au départ de Paul Féval vers Intra-Muros (avenue Louis Martin), toutes les 30 min.
- ★ Retour : au départ de l'avenue Louis Martin, dès la fin du feu et jusqu'à 1 h 30.

2 Dans un des 4 parkings extérieurs et je prends les transports en commun MAT qui me déposeront au bout de l'avenue Louis Martin :

Aller : tarification habituelle du réseau, horaires du dimanche et renforts dès 17 h

- ★ *Intermarché (arrêt Découverte) : ligne 2*
- ★ *Leclerc (arrêt IUT) : ligne 6*
- ★ *Carrefour (arrêt La Madeleine) : lignes 1 et 2*
- ★ *Grand Aquarium de Saint-Malo (arrêt Aquarium) : ligne 1*

Retour : départs exceptionnels gratuits des lignes depuis l'avenue Louis Martin (lignes 1, 2 et 6) et Rocabay (ligne 6) dès la fin du feu et jusqu'à 1 h 30.

Soyez vigilants ! Fermez vos voitures et ne laissez pas d'effets personnels visibles.

GRAND BÉ :

Accès interdits au public à partir de 17 h.

LE STATIONNEMENT À PROXIMITÉ D'INTRA-MUROS

Mercredi 13 juillet

À partir de 22 h : le stationnement sera interdit dans les parkings P2, P3, P4 et P6 ainsi que avenue Louis Martin.

Jeudi 14 juillet

À partir de 19 h : interdiction de circuler dans la zone entre le rond-point de la porte Saint-Vincent et celui du Naye.

- ★ Fermeture des parkings P5, P7, P8, P9 : plus d'entrées ni de sorties possibles.

Pour des raisons de sécurité, les voitures stationnées dans les parkings à proximité d'Intra-Muros ne pourront pas circuler tant que les piétons n'auront pas quitté le secteur.

À partir de 1 h 30 :

- ★ autorisation de sortie des véhicules des parkings P5, P7, P8, P10, P11, P12 et P9 (*parking couvert esplanade Saint-Vincent*)

LE STATIONNEMENT À SAINT-SERVAN

Mercredi 13 juillet, stationnement interdit à partir de 22 h :

- ★ Place Mgr Duchesne (sauf PMR le soir du feu)
- ★ Rue Amiral Magon

Jeudi 14 juillet

- ★ À partir de 14 h : stationnement interdit rue Jeanne Jugan
- ★ À partir de 19 h : circulation interdite à Saint-Servan, dans le secteur rue Gaspé, à partir du rond-point du Naye en direction de Solidor.

Tout stationnement gênant entraînera une mise en fourrière.

★ Infos : 02 99 40 71 11

www.saint-malo.fr



Le programme

Toute la journée : cours de danse bretonne par *Quic-en-Groigne*

- ★ 14 h : parc de La Briantais
- ★ 16 h : médiathèque Grande Passerelle
- ★ 20 h 30 : porte de Dinan / Rond-point de la Bourdonnais
- ★ Da 17 h à 19 h : bal musette avec l'orchestre Aurélia Gusto Esplanade Saint-Vincent
- ★ 23 h 10 : Feu d'artifice tiré depuis le Môle des Noires
- ★ Da 23 h 40 à 1 h 00 : fest-noz (*Quic-en-Groigne*). Esplanade Saint-Vincent

Feu d'artifice 14 juillet 2022 Saint-Malo

Informations pratiques



NAVIGATION

De 22 h 15 à 0 h 30 : seront interdits les entrées et sorties du port de plaisance des Bas Sablons ainsi que la navigation, le stationnement et le mouillage de tous les navires dans un périmètre de 250m autour du point de tir.

-  Zones interdites au public
-  Zones conseillées au public
-  Stationnement interdit le 13 juillet à partir de 22 h
-  Voie réservée aux Secours
-  Itinéraire conseillé aux voitures avant le feu d'artifice
-  Itinéraire recommandé aux voitures après le feu d'artifice
-  Accès interdit aux voitures à partir de 19 h le 14 juillet
-  Piétons interdits à partir de 19 h le 14 juillet
-  Zone pour personnes à mobilité réduite
-  Zone de stationnement pour personnes à mobilité réduite
-  Voie réservée aux bus et aux 2 roues
-  Poste de secours Croix-Rouge
-  Navettes gratuites
-  Stationnement conseillé au parking Paul Féval.
-  Bus - Lignes 1 - 2 - 6
-  Animation musicale



Pour rappel, les survols de drones sont interdits.

